

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2021

---

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4627)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 222

présenté par  
Mme Lorho

-----

### ARTICLE 4 BIS A

Supprimer l'alinéa 1.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce I, qui contrevient au respect des libertés les plus élémentaires des Français, doit être supprimé.